

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. PONTAC Serge et TANI Florent.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENT : M. RICARDEAU James.

SECRETAIRES DE SEANCE : Messieurs Jean-François RICARD et Stéphane CODET.

OBJET :	<i>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Exercice 2017.</i>
----------------	---

N° 2018 / 09 / 05

Le service public de l'assainissement non collectif est une compétence de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif doit être présenté au Conseil Communautaire puis, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de l'assainissement non-collectif est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 11 juillet 2018. L'avis du Conseil Municipal sera mis à disposition du public avec le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain,
Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,*

.../...

Le Conseil municipal,

✓ *APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2017.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 21 Septembre 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180920-CM-2018-09-05-
DE

Date de télétransmission : 24/09/2018

Date de réception préfecture : 24/09/2018

Seance du Conseil municipal du 20 Septembre 2018

Délibération n° 2018 / 09 / 05